

# Protection du revenu

*Soins hospitaliers*



## La Capitale

Sécurité financière



## Série Pilier



*Soins hospitaliers*

## Ne laissez pas une hospitalisation détruire votre santé financière

La protection *Soins hospitaliers* Série Pilier de La Capitale vous offre un vaste choix de régimes adaptés à vos besoins couvrant les frais d'hospitalisation, la perte accidentelle d'un membre ou de la vue ainsi que les frais d'ambulance et de radiographie.

La protection *Soins hospitaliers* vous procure, ainsi qu'à votre famille, la tranquillité d'esprit dont vous avez besoin advenant une hospitalisation en cas d'accident ou de maladie. Vous évitez ainsi l'angoisse ou le stress que peut engendrer une hospitalisation, surtout lorsqu'elle se prolonge.

## Êtes-vous prêt pour les imprévus ?

Les conséquences d'une hospitalisation peuvent être dévastatrices. **Votre capacité à gagner un revenu est la base de votre avenir financier et votre actif le plus précieux.** Si un accident ou une maladie entraînait une hospitalisation, peut-être prolongée, vous empêchant soudainement de travailler, comment remplaceriez-vous votre revenu ? La protection *Soins hospitaliers* vous procure, ainsi qu'à votre famille, la sécurité financière et la tranquillité d'esprit que vous méritez.

## Saviez-vous que... ?

- On compte près de 2,8 millions d'hospitalisations au Canada dans des établissements de soins.
- Au Canada, 42,1 % de la totalité des admissions à l'hôpital en raison d'une blessure touchent des gens de moins de 45 ans<sup>2</sup>.

## Quelles sont les conséquences financières d'une hospitalisation ?

On reconnaît la nécessité d'une assurance vie, mais quand il s'agit d'une assurance invalidité, plusieurs personnes n'en voient pas la pertinence. Toutefois, la réalité est que lorsque vous êtes invalide en raison d'une maladie ou d'une blessure, votre revenu cesse mais vos factures, elles, continuent de vous être acheminées. **Avec quel argent les paieriez-vous ?**

Coûts directs	Coûts indirects
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Frais hospitaliers quotidiens</li><li>▪ Médicaments</li><li>▪ Autres professionnels de la santé</li><li>▪ Radiographies/examens</li><li>▪ Appareils médicaux</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Perte de revenu</li><li>▪ Absence du travail d'un aidant naturel</li><li>▪ Garde d'enfants</li><li>▪ Aide à domicile</li><li>▪ Frais additionnels pour le téléphone, la télévision, le stationnement, etc. à l'hôpital</li></ul>

Ces coûts peuvent souvent dépasser le coût réel de l'hospitalisation.

2. Institut canadien d'information sur la santé, 2008-2009 ICIS, Registre national des traumatismes, Blessures et hospitalisation données de 2001-2002 et rapport de 2004.

## Laissez La Capitale vous aider à vous concentrer sur l'essentiel : votre rétablissement

Choisissez la protection de soins hospitaliers **à vie** convenant à vos besoins.

Régime	Hospitalisation		Perte d'un membre ou de la vue  (accident seulement)	Frais d'ambulance et de radiographie  (accident seulement)
	Par mois	Par jour		
A	1 200 \$	40 \$	10 000 \$	100 \$
B	1 500 \$	50 \$	12 500 \$	125 \$
C	1 800 \$	60 \$	15 000 \$	150 \$
D	2 100 \$	70 \$	17 500 \$	175 \$
E	2 400 \$	80 \$	20 000 \$	200 \$
F	2 700 \$	90 \$	22 500 \$	225 \$
G	3 000 \$	100 \$	25 000 \$	250 \$
H	3 300 \$	110 \$	27 500 \$	275 \$
I	3 600 \$	120 \$	30 000 \$	300 \$
J	3 900 \$	130 \$	32 500 \$	325 \$
K	4 200 \$	140 \$	35 000 \$	350 \$
L	4 500 \$	150 \$	37 500 \$	375 \$

Certaines restrictions, exclusions et conditions s'appliquent. Le texte de la police ou de l'avenant (le cas échéant) prévaut dans toutes les circonstances. Veuillez vous reporter à la police ou à l'avenant afin d'obtenir des détails complets sur cette protection.



## Les avantages de la protection *Soins hospitaliers*

- Vous recevez une prestation lorsque vous êtes hospitalisé en raison d'un accident ou d'une maladie<sup>1</sup>
- Dès le **premier jour** d'hospitalisation, pour toute la durée de votre séjour, sans aucun maximum
- Vous êtes protégé 24 heures sur 24 partout en Amérique du Nord
- Les prestations vous sont versées directement, sans égard à toute autre indemnité que vous recevez
- Un choix de prestations individuelles ou familiales
- Exonération des primes en cas d'accident
- Renouvellement garanti à vie

### **En cas d'accident, un montant forfaitaire pour :**

- la perte d'un membre ou de la vue
- les frais d'ambulance
- les frais de radiographie

1. La protection en cas de maladie est offerte en avenant



# La Capitale

Sécurité financière

Forte de plus de 40 ans d'expérience, La Capitale sécurité financière est devenue l'un des principaux assureurs spécialisés au Canada. Chaque mois, elle verse à ses clients des prestations excédant 2 millions de dollars.

**Pour connaître les nombreux avantages des produits de La Capitale, communiquez avec nous ou visitez notre site Internet.**

**[lacapitale.com](http://lacapitale.com)**

**PRODUIT DISTRIBUÉ ET OFFERT PAR :**



La Capitale sécurité financière, compagnie d'assurance est membre d'Assuris. Assuris est la société à but non lucratif qui protège les assurés canadiens en cas de faillite de leur compagnie d'assurance vie.

Ce document ne donne qu'un aperçu de la protection. Certaines conditions et restrictions s'appliquent. Le texte de la police, de l'avenant (le cas échéant) ou des deux prévaut dans toutes les circonstances. Veuillez vous reporter à la police, à l'avenant ou aux deux afin d'obtenir des détails complets sur cette protection.

